

## Faculté de philosophie et lettres



### ISLE3DA BI Diplôme d'études approfondies en philosophie et lettres (philologie biblique)



#### Gestion du programme

ISLB Commission d'enseignement du 3<sup>è</sup> cycle en théologie

#### Objectif de la formation

En 2005-2006, tous les étudiants admis au doctorat seront inscrits au DEA correspondant. Ils seront répartis ultérieurement dans les formations doctorales thématiques. Les activités réalisées dans le cadre de leur DEA en 2005-2006 seront validées dans le cadre de la formation doctorale à laquelle ils seront inscrits ultérieurement.

L'objectif du DEA en philologie biblique est de former à la recherche en philologie biblique des étudiants ayant reçu une formation de base. Il est donc orienté vers le doctorat en philologie biblique.

#### Conditions d'admission

Sont admissibles au DEA en philologie biblique les licenciés en philologie biblique de l'UCL ou les titulaires d'un diplôme similaire d'une autre institution, reconnu suffisant par le responsable du programme.

#### Demande d'admission

Les procédures d'admission et d'inscription au rôle de l'Université sont reprises à l'adresse web des renseignements généraux : <http://www.ucl.ac.be/etudes/libres/acces.html>.

#### Structure générale du programme

Le programme du DEA en un an comporte 300 heures dont :

- 120 heures de cours et séminaires, choisis conformément au programme ci-dessous ;
- la préparation philologique de textes bibliques hébreux et grecs proposés par les titulaires des cours GLOR 2837 Langue et littérature hébraïques (cours supérieur) et GLOR 2838 Grec biblique, avec évaluation ;
- la présentation d'une leçon publique consacrée au commentaire d'un texte de l'Ancien Testament ou du Nouveau Testament ;
- la rédaction d'un projet de recherche doctorale (180 heures).

Le choix des cours doit être communiqué au secrétariat de la Faculté dans les quinze jours suivant la rentrée académique. Les étudiants feront connaître au secrétariat de la Faculté, dans le délai prévu pour l'inscription à la session de janvier, le sujet de leur projet de recherche doctorale et le nom de leur promoteur; lors de sa réunion de janvier, la Commission restreinte du 3<sup>ème</sup> cycle de la Faculté fera les observations qu'elle juge nécessaires. À l'issue du DEA, le Jury se prononce sur l'admissibilité ou non du candidat au doctorat. Seuls peuvent être pris en compte pour l'admissibilité les candidats ayant obtenu au moins la distinction au total et la distinction pour le projet de recherche doctorale.

#### Contenu du programme

##### Matières obligatoires

THEO3911 Séminaire d'exégèse de l'Ancien Testament[30h] (3 crédits) André Wénin  
 ☒

ou

THEO3922 Séminaire d'exégèse néo-testamentaire[30h] (3 crédits) ⊕ Jean-Marie Sevrin

##### Matières à option

Trois matières à choisir parmi les cours suivants :

THEO3010 Introduction à l'étude critique des sources théologiques[15h+15h] (2 crédits) Jean-Pierre Delville

THEO3110 Exégèse du Nouveau Testament[45h] (3 crédits) Jean-Marie Sevrin

THEO3210 Exégèse de l'Ancien Testament[45h] (3 crédits) André Wénin

THEO3412 Ancien Testament : questions spéciales[30h] (2 crédits) ⊕ André Wénin

THEO3421 Nouveau Testament : questions spéciales[30h] (2 crédits) ☒ Camille Focant

THEO3432 Histoire de l'exégèse[30h] ⊕ Jean-Pierre Delville

*Et/ou parmi les cours qui pourraient s'avérer nécessaires pour la recherche doctorale du candidat moyennant accord du responsable de programme.*